



INSTITUTION ADOUR

Etablissement Public Territorial de Bassin

Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Union Européenne



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*

Compte-rendu

Réunion de lancement du programme d'études préalable au PAPI Adour aval

5 juin 2025

Document rédigé par M. Loïc Gregorutti, animateur du PAPI Adour aval, le 11/06/2025



PAPI
A D O U R A V A L

Participants :

Nom	Prénom	Structure
Artçanuthurry	Vanessa	Syndicat mixte du bas Adour maritime
Betat	Sylvie	Mairie de Méharin
Bidart	Jean	Communauté d'agglomération Pays Basque
Bonzom	Jean-Marc	Mairie de Orsanco
Bussion	Yves	Mairie de Guiche
Capdevielle	Etienne	Institution Adour
Capdeville	Julia	Communauté de communes du Seignanx
Cazalis	Isabelle	Mairie de Saint-Laurent-de-Gosse
Cerisere	Lucie	Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques
Chohobigarat	Jean-Louis	Mairie de Aïcirits-Camou-Suhast
Clavere	Dominique	Mairie de Macaye
Dagorret	François	Mairie de la Bastide-Clairence
Delavoie	Damien	Institution Adour
Dore	Guillaume	Chambre des métiers et de l'artisanat
Dulin	Geneviève	Syndicat mixte du bas Adour maritime
Erguy	Chantal	Mairie de Aïcirits-Camou-Suhast
Etchart	Jean-Louis	Mairie de Ilharre
Giroux	Catherine	Agence de l'eau Adour-Garonne
Guillet	Paula	Conseil départemental des Landes
Huveteau	Caroline	Communauté d'agglomération Pays Basque
Kabs	Manon	Communauté d'agglomération Pays Basque
Laborde	Françoise	Mairie de Sorde-l'Abbaye
Laborde	Jean-Pierre	Département des Landes
Labourie	Céline	Direction départementale des territoires et de la Mer des Pyrénées-Atlantiques
Lafitte	Patxiku	Syndicat mixte du bas Adour maritime
Lafuente	Béatrice	Direction départementale des territoires et de la Mer des Pyrénées-Atlantiques
Lasserre	Jean-François	Mairie de Bidache



Lesparre	Etienne	Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques
Mailharin	Jean-Claude	Mairie d'Amendeuix-Oneix
Marien	Stéphane	Vinci autoroute
Marquine	Yves	Mairie de Came
Moustrou	Francis	Mairie de Viodos-Abense-de-Bas
Nogaro	Isabelle	Communauté de communes du Seignanx
Petrissans	Mathias	Syndicat mixte du bas Adour maritime
Pouyanné	Raymond	Syndicat mixte du bas Adour maritime
Sanati	Chaimae	Institution Adour
Schaal	Alexandre	Institution Adour
Sengel	Claire	Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud
Som	Xavier	Communauté de communes Pays d'Orthe et Arrigans
Vayssier	Pascale	Direction départementale des territoires et de la Mer des Pyrénées-Atlantiques

Excusé(e)s :

Nom	Prénom	Structure
Baylet	Jean	Mairie de Saint-André-de-Seignanx
Botella	Michel	SEPANSO des Pyrénées-Atlantiques
Brethous	Valérie	Mairie de Port-de-Lanne
Clavreul	Gilles	Préfecture des Landes
Escale	Pierre	Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques
Etchegaray	Jean-René	Mairie de Bayonne
Garreta	André	Chambre de commerce et de l'industrie des Pyrénées-Atlantiques
Girier	Jean-Marie	Préfecture des Pyrénées-Atlantiques
Lafitte	François	Chambre de commerce et de l'industrie des Landes
Larrazet	Aurélie	Direction départementale des territoires et de la mer des Landes
Mabillet	Marc	Mairie de Tarnos
Maudou	Sylvain	Fédération de pêche des Pyrénées-Atlantiques
Normandin	Camille	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Rousset	Alain	Région Nouvelle-Aquitaine

Objet de la réunion :

La troisième réunion du comité de pilotage du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) Adour aval a comme objet d'installer officiellement la mise en œuvre du programme d'études préalable au PAPI Adour aval



Madame le Maire de la commune d'Aïcirits-Camou-Suhast, commence la réunion par un mot d'accueil.

Monsieur Delavoie, élu référent de l'EPTB Institution Adour introduit la réunion en rappelant l'intérêt de la démarche PAPI sur le territoire de l'Adour aval. Il est également rappelé que l'Institution Adour a souhaité organiser cette réunion sur le territoire de la Bidouze amont, afin de favoriser l'adhésion à la démarche PAPI des communes du bassin versant de la Bidouze

Monsieur Gregorutti contextualise la réunion et les points à aborder.

Présentation du diaporama :

- **Introduction (diapositives 4 à 11) :**

L'Institution Adour rappelle tout d'abord l'objectif de la démarche PAPI, son périmètre administratif et hydrographique ainsi des éléments synthétiques du diagnostic territorial et du programme d'études préalable.

- **Etat d'avancement du PAPI Adour aval et feuille de route 2025 (diapositives 12 à 25) :**

Dans un deuxième temps, l'Institution Adour présente le dispositif PAPI en soulignant que c'est une démarche qui s'élabore en deux temps selon un cahier des charges national.

Le PAPI se compose ainsi d'un programme d'études préalable (PEP) au PAPI et d'un programme d'actions de prévention des inondations complet (PAPI complet). Le PEP est indispensable au bon déroulement de la démarche PAPI. Son objectif est de réaliser les études nécessaires pour élaborer un diagnostic approfondi du territoire et définir la stratégie en matière de prévention des inondations ainsi que le programme d'actions associé. Le programme d'action du PAPI complet se veut être concertée et partagée avec les parties prenantes de la démarche.

Le phasage du PAPI Adour aval et les étapes d'élaboration du programme d'études sont abordés. La phase d'élaboration du PEP, couvrant la période 2022-2024, est désormais clôturée. Elle a été marquée par la transmission, en octobre 2024, du dossier de candidature aux services de l'État. Ce dossier comprend le diagnostic du territoire ainsi que les fiches action du programme d'études préalable. La validation du PEP date du 20 mars 2025.

Le PEP entre à présent dans sa phase d'animation, qui se traduit par la mise en œuvre progressive des actions et des études nécessaires à l'élaboration du PAPI complet sur une période de 3 ans (2025-2027 inclus)

Monsieur Gregorutti présente la feuille de route 2025 et s'attarde sur les actions du PEP qui sont d'ores et déjà engagées (cf. support de présentation).

- **Stratégie de concertation du PEP au PAPI Adour aval (diapositives 26 à 30)**

L'Institution Adour propose d'organiser des groupes d'échange et de concertation à l'attention des élus pour favoriser l'adhésion et l'appropriation du projet, permettre la remontée des besoins et des attentes du territoire et renforcer la transparence de la démarche en restituant les livrables des études.

Pour optimiser la cohérence hydrographique, un groupe d'échange par sous bassin-versant du PAPI Adour aval sera installé, regroupant ainsi les communes et EPCI-FP du bassin de l'Adour maritime, des gaves réunis, de l'Ardanavy, l'Aran et la Bidouze.

Questions et remarques :

- **Interventions portant sur le diagnostic du territoire**

M. Mailharin (adjoint au maire d'Amendeux-Oneix) a demandé si le diagnostic du territoire et le programme d'études sont accessibles ?



M. Gregorutti (animateur de la démarche PAPI) a répondu qu'une version consolidée des documents sera bientôt disponible sur le site internet de l'Institution Adour (<https://www.institution-adour.fr/papi-adour-aval/documents.html>).

- **Interventions portant sur les études hydrauliques :**

En raison du changement climatique, M. Bussiron (Maire de Guiche) souhaite identifier des solutions de stockage des eaux de crue afin de faire face aux périodes d'étiage et de sécheresse, permettant notamment de réutiliser ces volumes d'eau stockés pour la consommation et l'agriculture.

M. Gregorutti a souligné que le changement climatique, en particulier l'élévation du niveau de la mer et son impact sur les crues, est déjà intégré dans les études hydrauliques de l'Adour maritime. Il a aussi rappelé que l'outil PAPI n'est pas conçu pour gérer les niveaux d'étiage (basses eaux) ni les divers usages de l'eau.

Mme. Huveteau (CAPB) a expliqué que les futures études du PEP viseront à trouver des solutions pour ralentir et stocker temporairement les eaux. Les études menées dans le PEP Adour aval seront transversales et nourriront les réflexions à grandes échelles sur la gestion globale des quantités d'eau, qu'il s'agisse des inondations ou des périodes de sécheresse à l'échelle du territoire Basque.

Mme. Giroux (agence de l'eau Adour Garonne) a rappelé le soutien de l'agence dans les projets innovants de solutions fondées sur la nature dans la gestion des inondations et les usages de l'eau.

M. Bidart s'est interrogé sur la portée réglementaire des études hydrauliques et souligne la nécessité de coordonner les dispositifs PAPI existants sur la commune de Bayonne (Nive, Côtier Basque et Adour aval).

Mme Huveteau a confirmé que Bayonne est effectivement concernée par trois démarches PAPI, ce qui exige une véritable articulation pour leur mise en œuvre. Ce travail de coordination est déjà en cours grâce à la collaboration entre la CAPB et l'Institution Adour, ainsi qu'au suivi attentif des projets PAPI en cours.

A été aussi précisé que les études hydrauliques ne remplaceront pas le PPRi (plan de prévention des risques d'inondation) approuvé de la commune, mais pourront être utilisées dans le cadre de l'article R.111-2 du Code de l'urbanisme.

Mme. Labourie (service de la DDTM 64) a précisé que le PPRi de Bayonne n'est pas concerné par une future révision.

M. Pouyanné (Président du syndicat mixte du bas Adour maritime) a insisté sur le fait que les études doivent impérativement aboutir à des résultats concrets, se traduisant notamment par la réalisation de travaux une fois terminées.

M. Gregorutti a rappelé que le dispositif PAPI est structuré en deux phases : un programme d'études préalables (PEP) et un PAPI complet, qui regroupe l'ensemble des actions de prévention. Il a souligné l'importance capitale du PEP, dont l'objectif est de mener toutes les études nécessaires à l'élaboration du programme d'actions du PAPI complet, y compris les futurs travaux.

Mme Labourie a ajouté que le PEP est essentiel pour établir une stratégie solide de prévention des inondations, indispensable pour le dimensionnement des ouvrages de protection.

- **Interventions portant sur les diagnostics de vulnérabilité :**

M. Mailharin a demandé quel serait l'impact des diagnostics de vulnérabilité sur la variabilité des coûts et des conditions des contrats d'assurance des biens situés en zone inondable.

M. Capdevielle (Institution Adour) a indiqué qu'à ce jour 'aucun malus n'est appliqué aux propriétaires de biens situés en zone inondable qui n'ont pas réalisé de diagnostic de vulnérabilité ou engagé de travaux de réduction de la vulnérabilité

M. Pouyanné a précisé que les garantis et les coûts peuvent être plus contraignants pour des biens fréquemment inondés.



- **Interventions portant la stratégie de concertation du PAPI**

M. Mailharin a demandé si des réunions de groupes d'échange locaux ont déjà eu lieu.

M. Gregorutti a répondu qu'il est prévu d'organiser des réunions d'ici la fin d'année et qu'actuellement seule la réunion avec les élus de la communauté de communes Pays d'Orthe et Arrigans a été réalisée.

A été rappelé que la démarche PAPI et la stratégie de concertation associée s'inscrivent dans un pas de temps long qui débute depuis peu grâce à la validation du programme d'études préalable Adour aval.

Monsieur Delavoie remercie les participants et clôture la réunion.

